

+RACE DAYS! : Circuit du Val de Vienne les 28 & 29 Juillet 2011

DEROULEMENT DES JOURNEES

Le Roulage :

- Arrivée possible le Mercredi 27 sur le circuit à partir de 18h00
- **Jeudi 28 Juillet 09h00 à 18h00** : 3 groupes de 40 Motos (*Pass Standard**), 7 sessions de 20 minutes
- **Vendredi 29 Juillet de 09h00 à 18h00** : 1 groupe de 30 Motos (*Pass+ Découverte***), 3 groupes de 40 Motos (*Pass Standard**), 6 sessions de 20 minutes

Accueil et Service

- Café et petit déjeuner offerts,
- Eau à disposition
- Structure **+RACE - Lycée J.BREL** engagée au FSBK et en championnat du Monde d'Endurance sur place : Team manager, 10 mécaniciens, 4 pilotes engagés en Superbike, machine à pneus, Hospitality
- Vidéos bord de piste et caméras embarquées par l'équipe encadrante
- Photographe
- Service vente de pneus et montage sur place
- Possibilité de location de protection dorsale sur place

Contrôles Technique et Administratif :

Mercredi 27/07 de 19h00 à 21h00, Jeudi 28/07 de 7h30 à 8h40, Jeudi 28/07 de 19h00 à 21h00

Vendredi 29/07 de 07h00 à 08h40

Technique : Vérification de : l'usure des pneumatiques, l'usure des plaquettes de frein, kit chaîne, fuites (aucune fuite d'eau ou d'huile moteur tolérée)

Administratif : Présentation obligatoire des carte verte d'assurance, permis de conduire ou CASM, licence
Briefing obligatoire à 8h40.

CONDITIONS D'ENTREE SUR LA PISTE

Pilote licencié FFM ou non-licencié titulaire du permis moto ou du CASM en cours de validité

Contrôle technique de la moto validé

Equipement : Pour accéder à la piste, le pilote devra être équipé : d'une combinaison cuir une pièce homologuée FFM, (les combinaisons divisibles sont tolérées), de bottes, de gants, d'un casque intégral homologué et d'une protection dorsale (dorsale en location / vente sur place : conditions sur demande).

Condition physique : toute consommation d'alcool et de produits stupéfiants est strictement interdite aux pilotes lors des entraînements.

Assurances : Une garantie responsabilité civile et une garantie individuelle accident sont incluses dans le prix de la journée de roulage pour les non-licenciés. Cette garantie d'assurance Responsabilité Civile couvre les dommages corporels causés aux tiers dans l'enceinte du circuit et les dommages matériels causés aux tiers dans l'enceinte du circuit et non pas sur la piste.

En raison des risques de dommages corporels auxquels vous expose la pratique du sport motocycliste, Le contrat individuelle accident permet notamment le versement d'un capital en cas de décès ou d'incapacité permanente ou totale.

* : Les groupes *Pass Standard* correspondent à des groupes de roulage d'entraînement traditionnels

** : Le groupe *Pass+ Découverte* est réservé aux débutants licenciés ou non, et bénéficie d'un encadrement personnalisé assuré par l'équipe de notre département +RACE Compétition : pour plus d'informations, nous consulter)

CONDITIONS GENERALES :

VOS DECLARATIONS

1. Je certifie exacte toutes les informations renseignées par mes soins dans ce document
2. Je certifie être titulaire d'un permis de conduire moto ou du CASM.
3. J'ai bien pris note qu'une inscription est valable pour un pilote, et non pour une moto.
4. J'atteste n'avoir aucune contre indication médicale à pratiquer la conduite de la moto sur circuit.
5. Je m'engage en pleine connaissance des risques éventuels encourus lors de la pratique de la moto sur circuit.
6. Je déclare dégager l'association PLUSRACE de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel survenant au cours des essais que j'effectue à l'occasion de ce roulage d'entraînement sur le circuit du Val de Vienne, sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.
7. Je déclare dégager PLUSRACE et le circuit de toute responsabilité en cas de vol qui surviendrait pendant cette manifestation.
8. Je déclare avoir été informé sur les différentes assurances incluses dans le prix de ce roulage pour les non-licenciés.
9. Je m'engage à quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que je ne respecterais pas le règlement intérieur du circuit.
10. Je reconnais avoir pris connaissance de ces conditions et que si l'une d'entre elle fait défaut, je suis informé que l'accès à la piste me sera refusé.

NOS CONDITIONS

1. En cas de mauvaise météo (pluie), votre engagement reste confirmé.
2. Seule la neige ou une piste verglacée peuvent annuler ou reporter la journée.
3. Remboursement possible jusqu'au 15 Juin 2011.
4. Entre le 15 Juin et le 15 Juillet, annulation ou report en cas de maladie ou hospitalisation (nous fournir les certificats attestant l'impossibilité de vous déplacer et conduire une moto, remboursement à hauteur de 50% sans justificatif.
5. A partir du 15 Juillet, aucune annulation possible quel qu'en soit le motif.
6. Pour éviter ce désagrément, vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation au tarif de 10€. (Informations sur demande)
7. Pour les non-licenciés, l'assurance individuelle accident incluse dans le prix du roulage vous indemnise en cas de dommages corporels avec le versement d'un capital de 25 000 € en cas de décès, d'un capital pouvant aller jusqu'à 37 500 € en cas d'invalidité permanente partielle, ainsi que le remboursement des frais médicaux à hauteur de 2 500 €. Les dommages matériels ne sont pas couverts.
8. L'assurance Responsabilité Civile est incluse dans le prix de la journée et ne couvre que les dommages subis par un participant en cas de faute prouvée d'un tiers survenu dans l'enceinte du circuit et ne résultant pas des risques normaux inhérents à la pratique sportive.
9. PLUSRACE se réserve le droit d'exclure tout pilote ne respectant pas les règles de sécurité (sans remboursement de sa journée).
10. PLUSRACE se réserve le droit d'imposer à un participant « Pass Standard » de changer de groupe.

Fait à Le/...../2011

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")